

JÉRICHO



Bulletin de l'Association Nationale des Visiteurs de Prison

N° 191 - septembre 2005

Congrès National 2005 de l'ANVP près de Lyon

Le Congrès national de l'association s'est déroulé du 20 au 22 mai 2005 à Écully près de Lyon. Dans ce numéro de Jéricho, vous retrouverez comme chaque année, le rapport d'activité 2004, le rapport financier ainsi que le compte rendu du colloque sur la loi du 9 mars 2002 dite « Perben II » présenté par Pierre Victor Tournier, Directeur de recherche au CNRS et président du Collectif « Octobre 2001 ».

Actualité de l'association

La seconde nouvelle affiche, annoncée dans le numéro 190 de Jéricho, est maintenant disponible. Elle complète la nouvelle gamme d'outils de communication de l'ANVP. Découvrez-la en page 7. Ce numéro 191 fait aussi un point sur les formations proposées aux visiteurs par l'ANVP et rappelle à chacun l'importance de se former.



Vue de Lyon, ville hôte du congrès national de l'ANVP 2005

Zoom sur une section

Dans ce numéro, vous retrouvez la nouvelle rubrique zoom sur une section. Cette fois nous vous présentons la section de Lille.

ÉDITO

- 3 | Par Raphaël Bonte, président

VIE DE L'ASSOCIATION

- 4 | Zoom sur une section : *Lille*

- 7 | Actualités diverses

Nouvelle affiche de l'ANVP

Journées Nationales Prison

La formation des visiteurs

CONGRÈS national de l'ANVP

- 8 | Procès verbal de l'Assemblée Générale / Rapport d'activité
14 | Rapport financier
16 | Colloque : La loi du 9 mars 2004 dite « Perben II »
par Pierre Victor Tournier

ÉDITO

Mieux accompagner les personnes détenues : c'est l'intérêt de tous !

L'opinion publique, qui serait largement favorable à une politique plus répressive, est souvent invoquée pour justifier toujours plus de sévérité dans les jugements, et toujours plus de prudence quant à l'aménagement des peines des personnes condamnées. Les tenants d'une politique « sécuritaire » croient s'appuyer sur cette opinion publique pour intimider ceux qui ne partagent pas leurs thèses.

Qu'en est-il ?

L'opinion publique est-elle vraiment massivement favorable à la répression ? L'actualité, à bien des signes, montre plutôt que les Français, confrontés à un chômage massif, à la perte d'influence des structures collectives, sont inquiets pour l'avenir. Il y a donc un sentiment d'insécurité, qui rend sensible à la délinquance, certes, mais qui me semble aller bien au-delà. Un discours « sécuritaire » sur la délinquance rassure-t-il vraiment, sur le long terme, ceux qui vivent d'abord une insécurité quotidienne, celle du chômage vécu ou craint, celle de la fragilité des liens familiaux, celle de l'actualité du monde telle qu'elle est présentée ?

Si l'on passe du discours aux projets et aux réalisations : des peines plus longues, une application des peines très surveillée par le politique, est-ce vraiment lutter contre la récidive, diminuer la délinquance, et donc promouvoir la sécurité ?

Les travaux de chercheurs, ceux notamment de Pierre-Victor Tournier tels qu'ils sont présentés dans ce numéro de « Jéricho », indiquent que la récidive est d'autant plus élevée que la détention a été peu « accompagnée ». Visiteurs de prison, nous avons le regard de « terrain », et nous constatons une grande diversité de situations ; il me semble cependant que l'on peut plutôt confirmer les travaux des chercheurs. En particulier, suivant la réponse aux questions suivantes :

la peine a-t-elle été admise, comprise par la personne détenue ? Les conditions matérielles de détention ont-elles été correctes ou non ? L'accompagnement social et médico-psychiatrique a-t-il été satisfaisant ? Un projet de sortie a-t-il pu être préparé avec la personne détenue et, le cas échéant, sa famille ? Un « relais » a-t-il été prévu après la sortie ?

Nous constatons que la récidive n'est pas la même.

Trop souvent, avec une tristesse un peu lasse, nous retrouvons en détention des visages déjà connus quelques mois ou quelques années auparavant.

Alors, lutter contre la récidive par un meilleur accompagnement des personnes détenues, c'est l'intérêt de tous, de nos concitoyens, des victimes, et des personnes détenues.

Comment ?

Bien sûr, des moyens suffisants sont indispensables : des personnels plus nombreux (personnels judiciaires, pénitentiaires, médicaux, éducatifs...), des prisons en meilleur état, des structures d'hébergement et d'accompagnement après la sortie.

Malgré le contexte budgétaire général, quelques efforts sont d'ailleurs faits : ainsi les personnels des SPIP augmentent régulièrement ; mais le nombre de personnes détenues croît au moins au même rythme.

Très souhaitable, la hausse des crédits ne pourra donc sans doute pas suivre sur la durée le rythme actuel de hausse du nombre de personnes détenues.

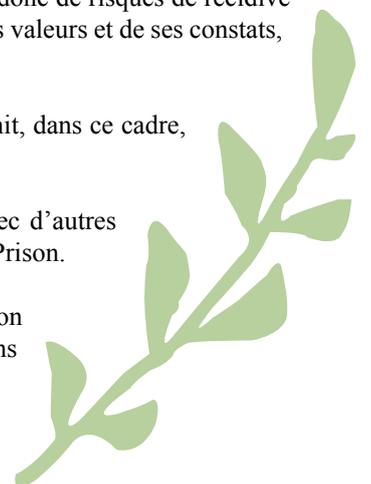
Or les discours sécuritaires influencent l'opinion publique (donc les jurés, les médias...) et les juges, dans le sens d'un allongement de la durée de détention. Comme l'accompagnement risque fort de ne pouvoir suivre, les discours sécuritaires sont responsables de détentions plus nombreuses, plus longues et moins accompagnées ; et donc de risques de récidive accrus. Ils vont à l'encontre de la sécurité et de l'intérêt général. Cela, l'ANVP, à partir de ses valeurs et de ses constats, avec ses moyens, et sans parti pris partisan, peut et doit le dire.

Engagée dans une démarche interne et participative de « projet associatif », l'ANVP réfléchit, dans ce cadre, aux conditions et modalités de sa participation au débat public.

Comme on est plus forts et mieux écoutés à plusieurs, l'ANVP travaille aussi en lien avec d'autres associations de sensibilité proche, entre autres au sein du Groupe National de Concertation Prison.

La Journée Nationale Prison, le 26 novembre prochain et les jours voisins, sera aussi l'occasion d'un travail en commun auprès de l'opinion publique, partout où cela sera possible. Soyons donc constructifs et résolus ! ♦

Raphaël Bonte
Président



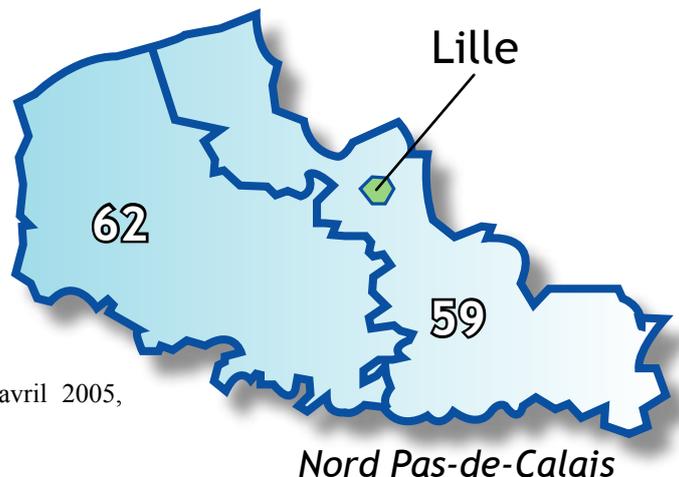
ZOOM sur une section : Lille

La situation géographique

Lille Métropole se compose de 85 communes, dont les plus importantes sont Lille, Roubaix et Tourcoing.

3 établissements pénitentiaires

- Maison d'arrêt de Loos-lez-Lille (dans la banlieue lilloise à environ 5 km de Lille).
- Maison d'arrêt de Séquedin (récemment ouverte en avril 2005, proche de Lille à environ 7 km).
- Centre pénitentiaire de Loos-lez-Lille (voisin de la Maison d'arrêt).



La section de Lille en chiffres

1 091 438 habitants (INSEE 1999)
(Lille métropole)

1400 personnes détenues

28 membres de l'ANVP

Qui sont les membres de la section de Lille ?

Nul n'ignore l'importance de la population du Département du Nord (2,5 millions d'habitants). La Métropole lilloise représente, à elle seule, plus d'un million d'habitants. Notre section regroupe une trentaine de visiteurs pour 1.500 détenus environ. Certes peu, pour répondre aux nombreuses demandes, mais toutes les sections rencontrent les mêmes difficultés de recrutement et les lenteurs des agréments.

Nous comptons une majorité de visiteurs retraités (70%), tous ayant vécu une longue expérience de vie associative.

Les rencontres

Nous apprécions de nous réunir, chaque trimestre, chez un visiteur, autour d'un repas convivial où chacun échange ses soucis, ses joies, ses peines et ses expériences. Nous proposons aussi des thèmes de réflexion sur l'un ou l'autre sujet lié à notre mission de visiteur. Les origines professionnelles et sociales de chacun rendent toujours les débats constructifs et enrichissants.

Les difficultés de la section

Pouvons-nous vraiment parler de nos difficultés ? ... Nous nous heurtons tous aux mêmes soucis : recrutement ... et encore recrutement... agrément ... et toujours agrément. Alors, parlons d'autre chose. Difficultés de financement ... non. Nous sommes actuellement heureux mais « pourvu que ça dure »

En effet, la Métropole de Lille – Roubaix – Tourcoing, a toujours eu une forte tradition chrétienne dans le sens le plus social du terme. Également entourés d'importants groupes familiaux dans les branches les plus actives du commerce et de l'industrie, nous sommes parrainés par leurs dirigeants dont nous apprécions, chaque année, la générosité. L'un d'eux nous a fait don, voici quelques années, d'une maison en plein centre de Tourcoing, où nous avons domicilié notre siège local. Mais nous devons être économes et prudents car tout cela peut changer un jour : difficultés des affaires, ou tout simplement, et malheureusement, nouvelles orientations humanitaires.

Les recettes financières heureuses nous autorisent donc à faire de bonnes choses, pour la plus grande satisfaction des personnes détenues que nous suivons et de notre mission.

Nous sommes très présents aux réunions « d'indigence » où nous avons un rôle permanent. Outre les aides financières que nous apportons aux personnes détenues, nous répondons aux nombreuses demandes de fournitures exprimées : récemment, par exemple, nous avons offert une centaine de paires de baskets et équipé le « quartier femmes » de matériel de coiffure.

Nous alimentons régulièrement notre vestiaire de linge de première urgence.

Nous réagissons à de nombreux souhaits des personnels pénitentiaires et organisons, en commun, des repas dans les quartiers « mineurs » ou « femmes » ce qui est une amélioration de l'ordinaire particulièrement appréciée.

Nous avons conçu des plans de financement adaptés à chaque détenu, que l'un ou l'autre d'entre nous a décelé et estimé. Nous aidons, par exemple, une sortie difficile, une inscription à un examen, une caution de logement, une bourse d'étude etc.

Noël est aussi un temps fort de notre section, mobilisant d'importants moyens pour atténuer la détresse morale de cette période.

Certains, parmi nous, ont lancé des expositions de travaux artistiques réalisés par les détenus. Cette belle initiative de notre section, a connu un franc succès et sera reconduite.

Nous nous attachons tout particulièrement à accompagner la démarche de réinsertion qui, outre une présence morale, réclame souvent un soutien financier.

La Réinsertion

Depuis plusieurs années, les réflexions issues de nos rencontres trimestrielles nous ont incités à reconsidérer notre rôle de visiteur de prison. Devons-nous limiter notre action à la visite ou devons-nous aussi accompagner celui qui a payé sa dette à la société ? Certes chaque membre de notre section est

libre dans son engagement et chacun est conscient que la réinsertion est un véritable métier de professionnel, conscient de la grande difficulté du sujet.

Néanmoins, nous avons entamé une démarche qui nous a conduits à créer l'A.I.R. (Aide & Initiative à la Réinsertion). Bien évidemment, il ne s'agit pas d'une situation lourde de réinsertion que nous serions dans l'incapacité de gérer, mais d'une cellule de coordination à laquelle chaque visiteur pourra soumettre le cas de son protégé. Nous réunissons alors les membres les plus variés de l'A.I.R.,

dont la majorité est issue de la société civile (médecin, avocat, dirigeants d'entreprises etc.) et

éloignée du monde associatif de la prison. En étroite collaboration avec le SPIP et autres services compétents et expérimentés,

nous espérons mieux répondre à

la frustration, combien compréhensible, de

visiteurs attristés par une sorte d'abandon après des mois, voire des années, d'amitié, de rapprochement et de confidences.

Le recrutement

Le recrutement fait aussi partie de nos réflexions permanentes et nous tenons à mener une action en profondeur dans notre vaste région. Nous sommes dans un monde en pleine évolution et pourquoi le candidat visiteur échapperait-il à ce phénomène ?

Certes, comme toutes les sections, nous sommes sollicités par de nombreux « clubs-services » : Rotary – Lions

ou autres, pour parler de la prison, du monde carcéral et du « fameux » visiteur de prison. Les questions et incompréhensions sont nombreuses. Les idées reçues de ce public sont souvent négatives. Cette démarche est-elle bonne ? certainement pas puisque jamais un don, jamais un visiteur n'est sorti de cette « mime humaine ». Alors la section de Lille a élaboré un autre style de recherches de candidats, parallèlement à la méthode actuelle.

« *Le visiteur du 3^{ème} millénaire* »

Communiquer sur le rôle du visiteur qui ne doit pas être compris comme un acte essentiellement de charité et de compassion à l'égard d'une population défavorisée, victime de la vie, de la société et de tous les maux de la terre, est essentiel. La rencontre en milieu carcéral peut être une école de relations humaines, la plus difficile et la plus enrichissante. La prison ne donne-t-elle pas aussi une image du monde actuel, que tous doivent partager ?

Il est temps d'impliquer davantage les dirigeants et les entreprises dans ce monde méconnu, donc critiqué. L'objectif est de demander à chacun et à chacune de réfléchir au détachement d'un ou deux membres du personnel, repérés et volontaires, à l'action des visiteurs de prison, d'en faire la promotion et de le présenter comme étant un réel acte citoyen : l'économie n'est-elle pas, aussi responsable de la situation actuelle ?

Cette démarche innovante n'est-elle pas, aussi, une source naturelle pour la réinsertion, le financement et l'intégration ?

Voilà notre grand objectif car nous ne devons jamais oublier que nous ne rendons pas visite à un « détenu » mais à un être humain qui doit, un jour, « sortir ».



Notre environnement

Nous y sommes bien !

Les relations avec les services pénitentiaires sont excellentes. Nous avons la chance, à Lille, d'avoir toujours eu des Directions de qualité, professionnelles et profondément humaines. Ceci est peut-être dû au niveau de difficulté des établissements qui exigent la qualité.

Les associations qui tournent et agissent autour de la prison sont nombreuses. L'ANVP de Lille s'efforce d'être présente aux multiples manifestations et réunions qu'elles organisent, bien que cela ne soit pas toujours facile.

Bien évidemment, notre section se fait aussi connaître par des interventions, demandées ou spontanées, dans les médias ; mais les retombées positives sont médiocres, nous le savons tous.

Réctificatif

Lors de notre article présentant notre section de l'Aube dans le numéro 190 de *Jéricho*, nous avons commis une erreur. Nous souhaitons tout d'abord présenter nos plus vives excuses aux personnes qui ont dû reprendre et sans cesse corriger cette erreur auprès des personnes détenues. Ainsi, le Centre de Détention de Villenaux doit accroître sa capacité d'accueil de 200 places supplémentaires. Cependant, ces 200 places ne seront effectives qu'après des travaux qui s'étendront sur plusieurs mois, voire années. En outre, la direction et le personnel qui ont et auront toujours le souci du maintien du lien familial, nous ont indiqué qu'à aucun moment il n'était question de réduire le nombre de parloirs. Par ailleurs, nous avons la possibilité d'être informés au fur et à mesure de l'avancée des travaux. C'est donc en toute transparence que cet agrandissement s'effectue. Notre article avait pour but et objectif de souligner notre difficulté de recrutement de bénévoles.

Johann Avisse - Président section Aube

Conclusion

Tout cela doit nous conduire à une grande réflexion que nous avons désormais entamée à la section de Lille : nous adapter à notre époque ! Notre image et notre rôle subissent l'évolution du monde qui nous entoure. Les visiteurs de Prison doivent être des « chevaliers des temps modernes ». Qui plus est, je dirai que nous devrions militer pour que la prison, le monde carcéral, le rôle des visiteurs, soient intégrés dans le programme « Ressources Humaines » des grandes Écoles de Commerce et de Gestion. Je suis convaincu que cela serait accepté et, quel souffle d'air frais pour notre structure !

Nous devons tous nous battre désormais, pour donner une nouvelle image à notre action qui restera la plus belle aventure humaine, mais aussi faire comprendre à la société que la prison n'héberge pas que des passagers de la malchance et de la vie. Sinon, nous aurons échoué. ♦

Bernard Schaeffer
Président de section
visiteur à Loos-Lez-Lille

Nombre de personnes incarcérées et densité par établissement de Lille

Quartier de la maison d'arrêt de Lille Loos
Nbre de personnes détenues : 451, densité : 98,9 %

Quartier de la maison d'arrêt de Séquedin
Nbre de personnes détenues : 581, densité : 91,1 %

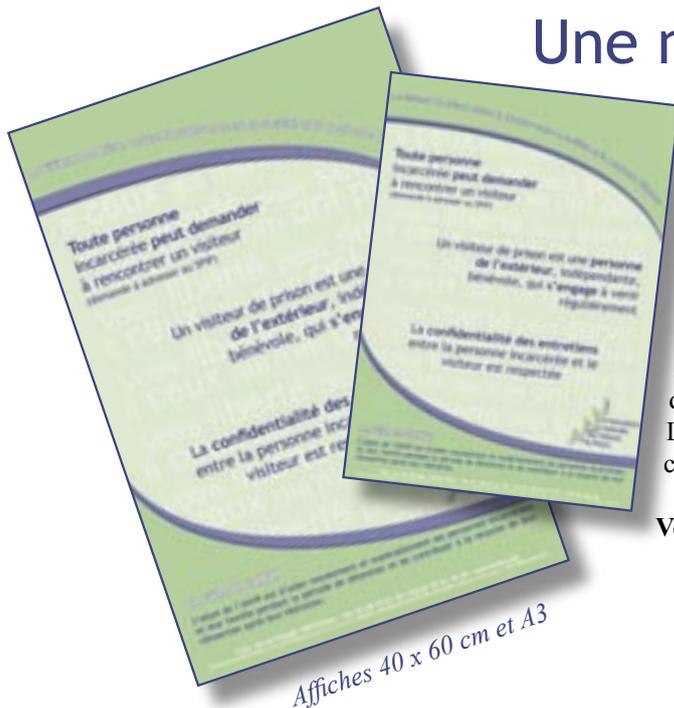
Centre de détention de Loos les Lille
Nbre de personnes détenues : 328, densité : 88,9 %

Source : Administration Pénitentiaire, septembre 2005

à venir...

Dans le numéro 192 de *Jéricho*, nous ferons un zoom sur la section Loire-Océan

Une nouvelle affiche pour l'ANVP...



Affiches 40 x 60 cm et A3

Dans le numéro 190 de Jéricho, nous vous présentions les nouveaux outils de communication de l'ANVP (plaquette, affiche) et vous annoncions la création d'une nouvelle affiche à vocation plus institutionnelle. Aujourd'hui c'est chose faite. La nouvelle affiche reprend les codes graphiques de l'ANVP (couleurs, logo, ton). Elle est disponible en deux formats (40 x 60 cm comme la précédente affiche, et au format A3).

Cette affiche est destinée à être présente dans différents lieux, notamment au sein des établissements pénitentiaires pour permettre aux personnes détenues d'être informées sur la possibilité de rencontrer un visiteur de prison. L'affiche met en avant les principales valeurs du visiteur de prison que sont : la confidentialité des échanges, la régularité des rencontres, etc.

Vous pouvez dès à présent demander cette affiche au siège de l'ANVP. ♦

*Nicolas Loeb
Chargé de communication*

... et une affiche pour les JNP 2005

Les Journées Nationales Prison 2005 qui auront lieu du 21 au 27 novembre, ont cette année pour thème : « *la prison ça n'arrive pas qu'aux autres* ».

Des affiches illustrant la manifestation sont disponibles au siège de l'ANVP en deux formats (40 x 60 cm et A3).

Comme pour les affiches de l'ANVP, vous pouvez en commander quelques unes pour promouvoir vos événements prévus lors de ces journées de rencontres. (veillez, entre visiteurs d'un même établissement, à faire une seule commande car le nombre d'exemplaires est limité.)

Enfin, un questionnaire spécifique (et les réponses) aux JNP est aussi disponible. Il vous permettra d'engager un dialogue avec le public en lui posant des questions sur la prison et la justice.



La formation des visiteurs

Être visiteur ou visiteuse c'est s'impliquer dans une relation interpersonnelle d'égal(e) à égal(e) avec une personne incarcérée, tout en trouvant la juste distance. C'est donc faire preuve de qualités humaines et, dans ce domaine, l'expérience est une aide précieuse. Mais que nous soyons visiteurs depuis quelques mois ou depuis de nombreuses années, nous avons tous la même responsabilité : agir au mieux dans l'intérêt des personnes. Agir avec responsabilité et rigueur nécessite de remettre en cause sa propre pratique, de façon à l'améliorer.

Une façon d'y parvenir est de confronter son expérience avec celle des autres visiteurs ; c'est une source d'enrichissement mutuel, et c'est probablement l'une des vocations des groupes de parole que l'ANVP cherche à mettre en place dès lors qu'il y a une demande. La logique d'un processus de formation est la même ; se former c'est se doter de connaissances supplémentaires qui peuvent nous éclairer dans notre pratique. L'ANVP propose à tous ses membres une formation à l'écoute ; dans certaines régions (comme Marseille ou Dijon) d'autres formations existent ; il s'agit de formations à la

prévention du suicide. Mais nous le savons tous, chaque personne que nous rencontrons est différente. Il peut apparaître, ici ou là, telle ou telle problématique, par rapport à laquelle une formation peut se révéler profitable. Il ne s'agit pas de faire émerger des problématiques associées à tel type de délit ou de crime ; auquel cas on verrait moins la personne que l'acte qui l'a conduite en prison. Il s'agit davantage de problématiques générales.

L'ANVP souhaite répondre à toute demande de formation formulée par ses membres.

Pour cela, les correspondants sont des relais essentiels ; ils peuvent identifier les besoins et transmettre l'information aux délégués régionaux. Ces derniers ont en charge de formuler les demandes de financement au siège. Les correspondants et/ou les délégués régionaux assurent l'organisation des différentes formations. ♦

*Marie-Paule Maugis
Secrétaire générale adjointe, responsable de la formation*

Congrès national de l'ANVP 2005 à Écully près de Lyon

PROCÈS VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 21 mai 2005 à Écully, présidée par Jean Venet, vice-président

L'assemblée générale annuelle de l'ANVP s'est tenue le samedi 21 mai 2005 à Écully (69) au centre d'accueil de Valpré.

En l'absence de Philippe Frétygné, président démissionnaire, Jean Venet, vice-président, ouvre la séance à 9h00. L'assemblée est constituée de 123 personnes présentes et de 261 personnes représentées.

Première résolution

L'assemblée générale approuve le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2004 ainsi que le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2004. Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Raphaël Bonte, secrétaire général, présente le rapport d'activité et d'orientation 2004 de l'association.
La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le rapport d'activité et d'orientation 2004. Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Philippe Lhermet, trésorier, présente le rapport financier 2004, puis le budget 2005.
La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes 2004 et l'affectation du déficit de 64 253,75 € en diminution de la réserve facultative. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale vote le budget 2005. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Philippe Lhermet présente les propositions du conseil d'administration

concernant la cotisation annuelle : pour accroître quelque peu les recettes, le montant de la cotisation des membres de l'association pourrait être majoré de 5 € en passant de 25 à 30 €, sauf pour les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu qui verraient le montant de leur cotisation maintenu à 10 €.

Cinquième résolution

L'assemblée générale vote l'augmentation du montant de la cotisation annuelle de 25 à 30 €, et son maintien à 10 € pour les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu. Cette résolution est adoptée par 366 voix pour, 11 contre et 7 abstentions.

L'assemblée générale après avoir donné quitus au conseil d'administration vote le renouvellement partiel de celui-ci. Sur les 7 personnes sortantes :
- a démissionné le 29 avril 2005 : Philippe Frétygné (Châteaudun) ;
- ne peut se représenter à l'issue d'un 3^e mandat : Claudie Gueldry (Melun) ;
- ne se représentent pas pour un 3^e mandat : Marie-Françoise Langlois (Cherbourg), François Geneste (Besançon) ;
- se représente pour un 3^e mandat : Georges Audibert (Draguignan) ;
- se représentent pour un 2^e mandat : Robert Chère (Montbéliard) ;
Philippe Lhermet (Aix-Luynes).

Sur 311 bulletins dépouillés (les pouvoirs en blanc n'étant pas attribués pour ce vote), 310 votes valablement exprimés et 1 bulletin nul :

Sixième résolution

- Est élu pour un 3^e mandat (d'une durée de 3 ans) : Georges Audibert (Draguignan) avec 242 voix.
- Sont élus pour un 2^e mandat (d'une durée de 3 ans) : Robert Chère (Montbéliard) avec 292 voix, Philippe Lhermet (Aix-Luynes) avec 194 voix.
- Sont élus pour un 1^{er} mandat (d'une durée de 3 ans) : Johann Avisse avec 297 voix, Jean-Yves Henry (Nantes) avec 205 voix, Marie-Paule Maugis (Osny et Poissy) avec 284 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15. Le nouveau conseil d'administration se réunira pour élire un nouveau bureau ce jour à 17h30.

Rapport d'activité et d'orientation 2004 de l'ANVP *présenté par Raphaël Bonte, secrétaire général Assemblée générale 2005 à Écully - 21 mai 2005*

Cette année, le Conseil d'administration de l'ANVP a souhaité que le rapport annuel, qui retrace l'essentiel de la vie de notre association, soit appelé « rapport d'activité et d'orientation », pour insister sur l'ensemble de ce qui a été réalisé, et faciliter un débat d'orientation en Assemblée générale. L'idée est que le rapport n'est pas d'abord une obligation annuelle, mais l'occasion de donner pleinement sens à l'Assemblée générale, en renforçant le fonctionnement démocratique de notre association. Dans le même ordre d'idée le rapport présenté par Philippe Lhermet, trésorier, est un rapport de gestion plutôt qu'un rapport financier ; les deux rapports participent, en complémentarité, d'une même démarche.

Ce rapport se décompose en trois parties :

- un constat, sur les personnes détenues que nous visitons, et sur les membres de l'association ;
- un rapport d'activité proprement dit, présentant l'essentiel de l'activité de l'ANVP en 2004 ;
- une ouverture au débat, en vue des orientations futures de l'association.

Cette année, le rapport d'activité et d'orientation fera peu allusion au rôle du visiteur et à son évolution ; c'est simplement que le colloque autour de la loi dite « Perben 2 », cet après-midi, permettra de renouveler le débat dans ce domaine.

Ce rapport est alimenté par les contributions des correspondants, des délégués régionaux, et par un résumé de l'activité des instances nationales et des permanents de l'association. Un grand merci à tous.

Je remercie particulièrement les 68 correspondants, délégués régionaux ou équipes locales de l'ANVP qui ont répondu au questionnaire avec 6 questions ouvertes, plus difficiles à remplir que des questions fermées (genre OUI/NON/Ne sait pas), mais apportant une matière plus riche, plus précise, plus variée... à vrai dire passionnante à lire et analyser. J'espère qu'un peu de cette passion, motivante pour l'avenir, animera ce rapport !

Constat

Pourquoi sommes-nous ici aujourd'hui ? D'abord, à cause de la réalité de la prison, des conditions de vie des personnes détenues : agir pour les personnes détenues, c'est croire en leur dignité de personne humaine, qui ne se réduit pas à un acte ; c'est croire aussi que c'est l'intérêt de la société. Un jour, après un cheminement propre à chacun d'entre nous, nous nous sommes lancés dans un vrai choix de vie. Un choix de vie astreignant, contesté parfois par notre entourage, modeste, discret, mais tellement riche en même temps, le choix d'aller à la rencontre de personnes en détention ; et malgré les difficultés et les drames dont nous sommes témoins, nous y croyons toujours ; et puis, nous avons adhéré à une association de visiteurs, parce qu'à plusieurs, on s'entraide, on s'écoute, on progresse dans sa pratique, on agit collectivement auprès des personnes détenues, et on dialogue avec d'autres. La déontologie du visiteur, adoptée voici 2 ans à Nantes, nous a permis de mieux formaliser tout cela. Notre association se l'est maintenant bien appropriée ; c'est un document de référence, apprécié aussi de l'administration pénitentiaire.

Alors, faire un constat, c'est parler des personnes détenues, c'est parler aussi de nous-mêmes, visiteurs ANVP ou membres de notre association.

Les personnes détenues :

Le nombre de personnes détenues au 1er mai 2005 est de 59.563, contre 61.000 au 1er mars 2004 ; il y a donc une légère baisse sur un an après 3 années de forte hausse, de 2001 à 2004. L'été dernier, la grâce présidentielle a été large, les premiers effets de la loi dite « Perben 2 » ont accéléré certaines libérations (cela a été très sensible fin 2004/ début 2005) ; il semble aussi que les entrées en détention se soient légèrement ralenties, à un niveau encore élevé. On constate ainsi que la part des prévenus a un peu diminué (36 % contre 37 l'an dernier) : on entre moins en prison mais ceux qui y sont entrés en nombre ces dernières années sont maintenant pour la plupart jugés et condamnés.

La surpopulation s'est donc, en moyenne, légèrement atténuée dans les maisons d'arrêt, mais elle s'installe dans la durée (les constructions neuves prévues sont loin de pouvoir « absorber » cette surpopulation), et les situations sont très

variables selon les établissements.

Pourquoi les personnes détenues sont-elles en prison ? La répartition des condamnés selon l'infraction principale commise est, au 1er avril 2004, la suivante :

- Viol et agressions sexuelles 22 %
- Vol 18,4 %
- Coups et blessures volontaires : 16,9 %
- Infraction à la législation sur les stupéfiants 13,9 %
- Homicide volontaire : 9,3 % (...)

Sans qu'il y ait bouleversement, la tendance depuis plusieurs années est à la montée des condamnations pour violences sur les personnes (notamment des viols et agressions sexuelles), à la stabilisation ou à la baisse des condamnations pour vol ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

La part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans baisse légèrement (35,6 % contre 37,5 l'an passé) à un niveau encore élevé.

Les libérations conditionnelles sont en légère hausse (5.286 par an en 2003) ; il y a, au 1er mai 2005, 886 placements sous surveillance électronique, ce n'est plus un dispositif marginal et expérimental. Par contre les placements extérieurs baissent de 19 % (426 au 1er mai 2005), faute, semble-t-il, de moyens dans les associations d'accueil.

Ces personnes détenues, comment vivent-elles ?

Rappelons-nous la phrase de Valéry Giscard d'Estaing : « La prison, c'est la privation de liberté, et rien de plus ». Cette utopie ne semble malheureusement même pas être un but vers lequel tendre, ou alors, on y pense, mais on n'ose pas le dire. Pourtant, essayer d'y parvenir, c'est une exigence d'humanité, mais aussi quelque chose qui peut donner un peu de sens à la prison. Comment, pour une personne détenue, revenir vers soi-même, préparer la suite, retourner dans le monde, si le quotidien multiplie les occasions de douter qu'à ce travail sur soi, correspond une volonté tout aussi forte de l'institution, ou de la société, de vous aider ? Si on a le sentiment que ses conditions de vie sont injustes, voire indignes, comment être pleinement responsable de soi-même, comment lutter contre la tentation, que nous constatons souvent lors de nos visites, de rendre responsable la société, les autres en général, de sa propre situation ?

Un correspondant fait remarquer en introduisant sa contribution que « le visiteur moyen manque de repères pour définir une norme », quant aux conditions de détention. Il y a autour de cette « norme » un champ de réflexion qui n'est que de temps à autre exploré, par exemple il y a quelques années, après le livre de Véronique Vasseur ; mais il est loin d'être aujourd'hui ouvert au débat démocratique.

Dans bon nombre d'établissements, les correspondants estiment néanmoins les conditions de détention satisfaisantes. C'est notamment le cas dans les établissements construits depuis 1990 (programme « 13.000 » et programme en cours) au moins sur le plan matériel (car « l'ambiance » est souvent difficile dans les prisons trop neuves, là où les éléments d'humanité qui se construisent avec

le temps ne sont pas encore en place). C'est aussi le cas dans bon nombre de petits établissements : là où ils ne sont pas trop vétustes.

Les unités expérimentales de vie familiale, permettant à des personnes détenues de recevoir leur famille pour une durée d'environ 48 heures, sont désormais au nombre de 2 (Rennes et St martin de ré), celle de Poissy devrait ouvrir prochainement. Sans doute, pour reprendre un propos de Philippe Frégné, faut-il souhaiter que l'on revienne à l'appellation initiale, que le mot « expérimental » disparaisse, et que ces unités se généralisent !

Mais il y a encore des prisons délabrées, avec des cellules dégradées, des WC sans séparation du reste de la cellule ; il y a des prisons dans d'anciens châteaux-forts, à Alençon ou Digne-les-Bains par exemple ; ce ne sont plus des cachots, ou des oubliettes, mais nous sommes loin du 21ème siècle. Trop souvent encore, les cellules sont mal chauffées l'hiver, étouffantes l'été.

Certes, des travaux ont lieu, des prisons délabrées ferment, la situation s'améliore probablement progressivement. Les conditions d'hygiène corporelle sont meilleures qu'il y a quelques années (nombre de douches hebdomadaires, notamment), le questionnaire de l'an passé l'avait bien montré ; pour la propreté du linge, ou des cellules, les progrès sont moins nets, on aimerait un accès pour tous à un lave-linge, ou une distribution plus régulière de produits d'entretien pour les cellules : le quotidien des personnes détenues, c'est aussi le linge mal lavé et séché en cellule, les sols plus ou moins propres, avec tous les conflits du quotidien que cela peut générer dans une cellule surpeuplée.

Car tout cela serait quand même moins difficile si la surpopulation diminuait nettement. Là où la surpopulation est forte, c'est le règne du matelas que l'on déploie le soir et que l'on replie le matin, dans des conditions de promiscuité, d'hygiène et même de sécurité « limites » : toute autre structure d'hébergement, qui mettrait des matelas dans des chambres entre deux lits superposés, serait fermée par la commission de sécurité.

Pourtant, les personnes détenues évoquent rarement les conditions matérielles de détention comme souci numéro 1.

Les conditions de vie, c'est d'abord la souffrance psychologique.

C'est la souffrance de l'attente ; l'attente du jugement ; l'attente du transfert ; l'attente bien sûr de la libération. C'est l'attente en vain, souvent, du conjoint qui s'éloigne, des enfants lointains, dispersés ou placés parfois, ou de l'avocat qui vient trop rarement. L'impression de ne rien maîtriser de son devenir et de subir des règles qui vous dépassent.

Là où il y a une surpopulation, c'est, plus qu'ailleurs, la souffrance psychologique. C'est l'enfermement de personnes qui n'auraient pas dû être ensemble compte tenu de leurs situations d'âge, de situation pénale ou de profil psychologique ; c'est mettre ensemble fumeurs et non fumeurs ; c'est l'obligation pour les personnels de l'AP d'être sans cesse le « nez dans le guidon », d'assurer au mieux ce qui peut l'être : cela mérite le

respect ; mais c'est une situation peu propice aux ouvertures, aux innovations. C'est parfois l'enfer pour les délinquants sexuels, particulièrement vulnérables aux brimades dans ce contexte, et qui ne vont jamais en promenade ; la surpopulation, c'est aussi, pour les détenus condamnés, la longue attente des transferts de maison d'arrêt en centre de détention, longue attente souvent néfaste psychologiquement. La personne qui attend le transfert ne peut en attendant entreprendre de projet, et ne bénéficie pas encore des droits des condamnés (téléphone, droits de visite, notamment) : cela en fait une période souvent difficile pour le maintien des liens familiaux.

L'état psychologique, voire psychiatrique, de nombreuses personnes, reste donc très préoccupant. Des personnes qui voici 20 ans auraient été en hôpital psychiatrique sont maintenant en prison. Des correspondants soulignent le manque de professionnels dans ce domaine.

On ne parle plus beaucoup de la santé en prison, 11 ans après la loi de 1994 qui a apporté de grands progrès en introduisant le droit commun, l'hôpital, dans les soins en prison. Un bilan actualisé et des perspectives seraient sans doute utiles. Il semble que les soins d'urgence ou lourds soient correctement assurés, de nouvelles unités hospitalières spécialisées ont ouvert à Nancy et Lille, mais la santé quotidienne et la prévention sanitaire semblent moins satisfaisants.

La question des conditions de transfert en hôpital des détenus ayant besoin de soins est évoquée par certains correspondants. Certaines personnes détenues ne supportent plus la pression policière et les menottes et renoncent à se faire soigner.

La loi « suspension de peine » de 2002 semble mieux s'appliquer qu'en 2003, mais on en parle moins. Peut-être la médiatisation sur la situation des anciens d'« Action Directe » a-t-elle en retour généré la mobilisation sur la question de fond des détenus en fin de vie.

La surpopulation, c'est, curieusement, peu de révolte de la part des personnes détenues, mais une certaine apathie qui frappe bon nombre de correspondants.

Une apathie qui semble alimentée aussi par le manque de travail, qui semble toucher la plupart des établissements et qui n'avait jamais été aussi criant, semble-t-il, depuis plusieurs années. Manque de travail lié à la situation économique générale, parfois aussi au manque de locaux ; un correspondant signale le cas d'ateliers transformés en cellules.

L'indigence semble se développer, en lien sans doute avec le manque de travail ; mais les commissions d'indigence sont maintenant bien installées dans nombre d'établissements et permettent en général d'éviter le dénuement le plus extrême.

La circulaire du 10 décembre sur le pécule a plafonné les sommes disponibles pour les personnes détenues.

Les activités sportives en détention semblent se maintenir, les activités culturelles, également mais dans une moindre mesure.

L'intervention de délégués du médiateur en prison, à titre expérimental dans 10 établissements, est une innovation de 2004, qui peut être intéressante, pour trouver chaque fois que possible des solutions amiables aux différends entre les personnes détenues et les administrations.

Les membres de l'ANVP

Face à des prisons souvent surpeuplées, combien sommes-nous ? Les chiffres étaient préoccupants, avec un nombre de membres, et surtout de visiteurs en activité, en baisse depuis 10 ans (1994 : 1.022 visiteurs ANVP ; 2004 : 931 soit -8,9%). Cette année on constate enfin une légère hausse : 1.296 membres le 17 mai 2005 contre 1.269 en mars 2004 (+ 2,13%) ; dont 941 visiteurs en activité contre 931 (+ 1%).

Ce sentiment de léger progrès, on le constate aussi à la lecture des contributions de correspondants.

Certes, le recrutement n'est pas facile partout, des délais d'agrément insupportables existent encore dans certains établissements (exemples Rouen - situation de blocage depuis des années, ou Maubeuge). Il y a moins de situations de blocage dues à l'inertie administrative (certes, les dossiers « perdus », les attentes de 2 à 3 ans, les sempiternels « il n'y a pas de demande de la part des détenus », cela existe encore) mais parfois une équipe de visiteurs dynamique, un SPIP favorable, un frémissement de nouveaux visiteurs sensibilisés par le site Internet ou des interventions de l'ANVP dans les médias locaux... permettent de nouvelles arrivées. En complément, ou en cas de blocage, le recours au délégué régional peut être efficace ; par exemple, la délégation régionale de Bordeaux a sensibilisé le Directeur régional des services pénitentiaires, qui relaye auprès des établissements et des SPIP.

Pour informer les personnes détenues de leur droit à un visiteur, les permanences dans les quartiers « arrivants » (Loos, Nanterre par exemple) sont un moyen efficace de se faire connaître auprès des personnes détenues et d'avoir des contacts supplémentaires avec les surveillants et les CIP ; on peut alors expliquer ce qu'est un visiteur, visionner un film, distribuer des brochures... Cela peut se faire par roulement entre plusieurs associations (par exemple, associations d'accueil familles, Génépi, Auxilia), si l'on manque de volontaires disponibles, le représentant de chaque association représentant alors à tour de rôle les autres.

La moyenne d'âge des visiteurs est stable (62 ans en 2004 contre 63 en 1999).

Le nombre de personnes détenues par visiteur ANVP et par région va de 36,8 dans la région pénitentiaire de Rennes (donc la région relativement la mieux pourvue en visiteurs ANVP) à 83,5 dans la région pénitentiaire de Toulouse et 321,1 outre-mer (chiffres de 2004).

Localement, la plupart des visiteurs travaillent en lien avec d'autres associations et il y a souvent

multi-appartenance entre ANVP et associations intervenant auprès des détenus ou des familles, associations d'accueil familles, Croix Rouge, Secours catholique, aumôneries, Génépi, Auxilia ou autres. Souvent aussi, des initiatives communes sont prises, par exemple animations ou dons au moment de Noël, ou pour une aide aux indigents plus continue, notamment là où il y a une commission d'indigence dynamique. Plus rarement, l'équipe ANVP organise avec d'autres, en commun, la Journée nationale Prison ou d'autres initiatives tournées vers l'opinion publique.

S'il y a une légère amélioration pour le recrutement, les difficultés demeurent pour le renouvellement des responsables (correspondants, responsables de section, délégués régionaux, et même administrateurs). La tendance localement est au regroupement de sections. Deux délégations régionales sont vacantes (Toulouse et Rennes), une est quasi-vacante de fait (Paris) ; mais on sent dans l'association une tendance à des fonctionnements de plus en plus en équipe, tant au niveau des délégations régionales (exemples : Bordeaux, Dijon après l'exemple de Rennes), que des sections.

Visiteurs de prison, nous sommes agréés par l'administration pénitentiaire avec laquelle nous avons des liens étroits, qu'il s'agisse de notre pratique de visiteurs ou des relations institutionnelles aux différents niveaux de notre association. Ces relations avec l'AP, certes contrastées, semblent en moyenne plutôt sereines localement et en amélioration par rapport à ces dernières années. Si l'on examine les avis des correspondants, auprès des différents professionnels de l'AP :

« Un correspondant nous signale le cas d'ateliers transformés en cellules à cause de la situation économique générale et du manque de locaux. »

- avec le directeur ou les directeurs-adjoints de l'établissement : de bonnes relations presque partout ; manifestement il y a une nouvelle génération de jeunes directeurs, souvent des directrices d'ailleurs, disposés

à faire évoluer la prison et qui ont une vision bienveillante des visiteurs. Il semble que la hiérarchie de l'AP va dans le même sens. Parfois cependant compte tenu du rythme des rotations ils n'ont pas le temps de faire évoluer suffisamment les pratiques ;

- avec le directeur du SPIP : les relations sont bonnes dans la majorité des cas, mais parfois tendues ou réduites ; dans certains cas le directeur du SPIP a des difficultés relationnelles ou de positionnement avec le directeur de l'établissement, ou avec l'association socioculturelle dont, souvent, les visiteurs font partie, parfois à des niveaux de responsabilité ; les réunions trimestrielles n'ont pas lieu partout, mais globalement le nombre de réunions SPIP-visiteurs semble remonter par rapport à ces dernières années ;

- avec les autres membres du SPIP (conseillers d'insertion et de probation -CIP) : souvent de bonnes relations : un constat cependant, les professionnels sont souvent très jeunes (les recrutements sont actuellement nombreux), avec une forte rotation des effectifs, un absentéisme

parfois élevé, des tâches administratives lourdes, du coup les visiteurs ont dans certains cas l'impression de « déranger » ; les CIP ont une culture professionnelle qui évolue, ils sont de plus en plus souvent juristes, de moins en moins souvent travailleurs sociaux de formation ;

- avec les surveillants : les relations sont plutôt correctes mais contrastées, y compris au sein d'un même établissement : le constat des correspondants est souvent « relations bonnes sauf exception » ce qui veut dire qu'il y a de temps à autre des situations tendues.

Les conditions de visite sont assez souvent correctes, mais en bon nombre d'endroits, on pourrait mieux faire ! Les visites le samedi ne sont pas toujours possibles ; parfois même le jour de visite est imposé une fois pour toutes



Les membres de l'ANVP à l'écoute

pour chaque visiteur (Argentan), les attentes sont parfois longues dans les parloirs pour la venue des détenus. Les fouilles à corps existent encore parfois, avant et après la visite (dans un nombre limité d'établissements) malgré la circulaire du 9 mars 2000 (parfois les correspondants ont réagi avec des résultats positifs, exemple Fleury-Mérogis).

Quel comportement adopter ? Je citerais la présidente de la section de Bourges : « Nous sommes vigilants et attentifs à toutes les formes d'empêchements qui peuvent intervenir et nous faisons

corps avec autant de courtoisie que de fermeté ». Il est souvent intéressant d'avoir un CIP « référent » et parfois de formaliser les liens par écrit (cahier de liaison, ou, de plus en plus, courriers électroniques). Il est également utile de développer des relations avec les surveillants si la direction est bienveillante (ce qui est souvent le cas) pour les problèmes d'attente trop longue, de fouille à corps... Comme le dit la correspondante de Limoges : « il faut prendre le temps avec les surveillants, le temps de les écouter, quelquefois de plaisanter avec eux ». Et puis, bien sûr, faire connaître encore et toujours mieux la déontologie et la charte, pour faire comprendre notre approche.

Au niveau national, on sent un climat plutôt favorable : l'AP s'attache à cultiver une image de professionnalisme et de modération.

L'activité de l'ANVP en 2004 : auprès des personnes détenues ; vie interne de l'association :

A partir de ce constat, qu'avons-nous fait en 2004, auprès des personnes détenues, et auprès de nos membres ?

• auprès des personnes détenues

Même si aucune statistique n'a été faite, il semble, sur la base des contributions des correspondants, que chaque visiteur ANVP visite, en moyenne, 3 personnes détenues : les visiteurs ANVP visitent donc, à un instant T, environ 3.000 personnes détenues (une sur vingt). La visite est bien sûr la base de notre activité. À la visite s'ajoutent les contacts avec la famille, l'accompagnement, de plus en plus et parfois à la demande de l'AP, de personnes détenues en permission, ou à leur libération, qui va parfois jusqu'à un accompagnement à la réinsertion après la sortie de prison.

Dans une approche plus collective de notre activité, l'ANVP finance des aides ou des activités à destination directe des personnes détenues.

Ces aides et activités sont apportées le plus souvent par les sections de l'ANVP, qui gèrent un budget alimenté par des dons ou des subventions, publiques ou privées. Il s'agit notamment de vestiaires, de dons en nature - chocolats, gels douche, par exemple au moment de Noël, de dons en argent à Noël ou de façon plus continue, de livres, de cartes téléphoniques... A Aix-Lyones la section a acheté un micro-ordinateur en libre-service pour les personnes détenues.

Des animations collectives en détention sont réalisées par certains visiteurs (concerts, visiteur « jongleur », cours d'anglais, bibliothèque à Nanterre, par exemple).

Jusqu'en 2003, les sections souhaitant financer des aides aux personnes détenues adressaient des demandes d'aide financière au siège : le bureau de l'ANVP acceptait les demandes, dans la plupart des cas. Si ce type de demande reste possible, le CA de l'ANVP, en juin 2003, a choisi de déléguer une enveloppe auprès des délégués régionaux pour répondre au plus près et dynamiser les équipes locales.

18.800 euros ont ainsi alloués en 2003 aux délégations régionales avec une répartition sur la base du nombre de visiteurs ANVP par région. Sur ces 18 800 euros, 8 053 ont été dépensés en aides financières pour des personnes incarcérées en 2003 et 2004, soit 43 % du total. Ce taux de consommation un peu décevant s'explique en partie par les régions sans délégué régional. Ailleurs, il a parfois été difficile de « monter » des projets.

Les visiteurs ANVP sont aussi souvent actifs dans les associations socioculturelles et sportives des établissements, et parfois présidents (Montbéliard, Mulhouse, Varcès, Lyon, Niort...)

: les correspondants concernés suivent de près l'évolution de ces associations, actuellement en pleine évolution, avec notamment la reprise progressive par l'AP de la gestion des téléviseurs et des réfrigérateurs loués aux personnes détenues, et une répartition des tâches à faire évoluer, vis-à-vis des SPIP ; l'avenir des associations socioculturelles et sportives fait actuellement l'objet d'un intérêt croissant dans l'association et au conseil d'administration ; le CA a décidé d'en faire un des thèmes de la prochaine journée des correspondants.

Les visiteurs ANVP sont assez souvent présents dans les commissions d'indigence, ce qui permet de mobiliser des moyens notamment quand plusieurs associations se regroupent pour apporter des aides dans ce cadre.

L'ANVP gère des centres d'accueil, à Amiens, Béthune, et Perpignan. A Perpignan, il s'agit d'un centre d'accueil de nuit, pour les familles visitant des personnes détenues ; l'ANVP emploie pour ce faire 3 salariés. Ce centre a fait l'objet en 2004 d'une visite de la commission communale de sécurité qui impose la réalisation de travaux (pour 20.000 euros environ) et le recrutement d'un veilleur de nuit. Ces travaux et ce recrutement auront lieu courant 2005, suivant des modalités en cours de mise au point.

L'ANVP était depuis longtemps représentée dans l'association JET (Jeunes en Equipe de Travail), association animée et gérée par des officiers ; il faut en parler au passé, le ministère de la Défense ayant décidé, début 2004, d'y mettre un terme.

L'ANVP (DR de Paris) a continué à encourager les expressions artistiques de personnes détenues avec le prix « Talents Cachés ».

Un projet de convention nationale entre l'ANVP et la Croix-Rouge Française a été mis sur pied en 2004 ; ce projet semble toutefois actuellement au point mort, notre association a relancé la Croix-Rouge voici quelques semaines.

Les activités internationales ne sont pas le point fort de l'ANVP ; il faut d'autant plus remarquer l'activité dans ce domaine de la section Yvelines - Hauts-de-Seine, qui parraine l'association « Prisonniers sans frontière ». Cette association soutient des actions à la prison de Koudougou au Burkina-Faso (entretien et renouvellement de jardins maraîchers et de petit élevage pour les détenus, qui peuvent ainsi se nourrir convenablement). La même section est en lien avec l'association FIL (Français Incarcérés au Loin). Des contacts, d'autre part, sont en cours entre les visiteurs alsaciens et leurs homologues d'Outre-Rhin. L'Europe de la visite de prison reste à construire !

Auprès de ses membres

Ce qui est marquant cette année, c'est une demande forte de formation dans l'association : formation à l'écoute, à la psychologie, au droit, à la prévention des suicides...

Du côté de l'offre, depuis 2002, le siège de l'ANVP finance des formations pour ses membres, grâce à

« Pour financer des aides aux personnes détenues, l'ANVP a alloué 18 800 € en 2003 aux délégations régionales. »

« Les fouilles à corps existent encore parfois, avant et après la visite, malgré la circulaire du 9 mars 2000. »

une subvention du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Dans ce cadre, les formations à l'écoute, confiées en majorité, sur la base d'une convention, à l'Institut Astrée, ont concerné 237 personnes en 2002, 106 en 2003, 48 en 2004 : autant dire que la dynamique est en partie retombée. Par contre des formations nouvelles, sur la prévention des suicides, ont connu un démarrage prometteur, avec 92 personnes formées sur les régions pénitentiaires de Marseille et Dijon. Certaines sections, d'autre part, organisent et financent elles-mêmes des formations. Les délégations régionales de Marseille et de Lyon ont intégré à leur réunion régionale une formation sur la loi dite « Perben 2 ». Les groupes de parole, d'autre part, sont courants et fonctionnent bien.

L'ANVP a signé en décembre 2004, en même temps que 9 associations intervenant dans et autour de la prison, une convention nationale pluriannuelle avec l'administration pénitentiaire ; il s'agit pour l'association d'une opportunité de financements lisibles sur plusieurs années, en échange d'objectifs partagés, qui feront



Réception à la mairie de Lyon

l'objet d'une évaluation annuelle. En particulier, l'objectif d'un visiteur pour 20 personnes détenues figure expressément. Un contenu constructif donc, dont la mise en application sera à suivre de près ; la convention sera diffusée prochainement auprès des correspondants, et fera l'objet d'articles dans « La Lettre » et sur le site Internet.

Au cours des échanges préalables à la signature de la convention, l'ANVP a demandé à l'AP qu'elle s'engage sur des objectifs précis de réduction des délais d'agrément pour les candidats-visiteurs ; l'AP n'a pas accepté, en indiquant qu'elle ne pouvait s'engager pour les autres administrations concernées par la procédure (ministère de l'Intérieur et Casier judiciaire national notamment) ; l'ANVP a demandé à l'AP l'envoi d'une circulaire aux établissements et aux DSPIP quant à cet objectif de réduction des délais d'agrément ; cette circulaire n'a pas été envoyée à ce jour.

Encourager les vocations de candidats-visiteurs, et donc le recrutement, a en effet été une des priorités du siège de l'ANVP en 2004. Un important travail a été réalisé avec le concours actif de Nicolas Loeb, nouveau chargé de communication : comme l'a indiqué le dernier numéro de « Jéricho »,

l'ANVP a entièrement renouvelé ses supports écrits de communication : une nouvelle affiche pour, surtout, la communication extérieure ; une nouvelle plaquette entièrement revue dans son contenu et sa présentation, devraient permettre de mieux présenter notre association dans tous les lieux pouvant contribuer au recrutement de nouveaux membres. Une seconde affiche, d'un contenu et de couleurs plus « institutionnels » (le bleu et vert, signatures classiques de notre association) est en cours de réalisation*. Une cassette vidéo a été diffusée auprès des correspondants. Il a aussi été rappelé à plusieurs reprises l'intérêt de recruter (peut-être parmi des étudiants ?) des visiteurs parlant des langues étrangères.

Le thème de la journée des correspondants, le 9 octobre, a été la communication, externe (vis-à-vis de l'AP, de l'opinion publique, et pour le recrutement), et interne.

2004 a vu la parution de 2 numéros de « Jéricho », 2 de « La Lettre » : c'est, quantitativement, une petite année ; qualitativement, cependant, une démarche de renouvellement de « Jéricho » a été entreprise, avec ses premiers résultats en 2005 : nouveaux contenus (par exemple, présentation d'une section), nouvelle maquette, couleurs plus vives ; les outils informatiques se sont développés, avec un site Internet « redémarré » et enrichi, et une revue de presse en ligne, largement diffusée.

Pour le fonctionnement proprement dit de notre association, l'Assemblée générale de Chartres a approuvé, après un riche débat, de nouveaux statuts et un nouveau règlement intérieur ; ils ne sont cependant pas encore entrés en vigueur, car ils doivent être approuvés par le ministère de l'Intérieur, puis par le Conseil d'Etat, notre association étant reconnue d'utilité publique. Le ministère de l'Intérieur a fait des observations, relativement mineures ; une nouvelle version des statuts, légèrement corrigée, doit lui être envoyée. Encore un peu de patience... L'entrée en vigueur est maintenant l'affaire de quelques mois, il s'agira de la préparer ensemble, notamment dans ses dispositions relatives au mode de mandatement des correspondants et des responsables de section.

Les salariés de l'association au siège, Catherine Coérol et Nicolas Loeb, ont travaillé avec efficacité et rigueur au service de tous. Il est d'autant plus étonnant qu'ils ne disposent pas pour l'instant de statut consolidé (en termes de contrats de travail, fiches de poste, entretiens d'évaluation, évolutions salariales). Le bureau en a pleinement pris conscience en 2004 et cette situation devrait évoluer en 2005. Le choix a été fait, dans un contexte financier incertain (cf. rapport de gestion) d'en rester à 2 permanents au siège pour le moment.

Le siège a bénéficié de l'appui de 2 bénévoles, pour l'envoi des reçus fiscaux et pour la comptabilité. Merci à eux, et particulièrement à Raymond Poirier pour le très lourd travail qu'il

accomplit dans l'ombre depuis de nombreuses années, auprès des trésoriers de l'ANVP.

Localement, la vie collective de l'ANVP est généralement satisfaisante. Je citerai par exemple la correspondante de Bédénac, qui a pour souci de « maintenir un lien d'amitié entre les visiteurs, et de préparer avec soin les réunions-partage ». Presque partout en effet, des réunions locales sont organisées par le correspondant ; dans certains cas, avec l'appui d'intervenants extérieurs, appui continu ou interventions occasionnelles, (à St-Maur par exemple : un surveillant ; puis deux infirmières du SMPR ; puis une avocate au sujet de la loi dite « Perben 2 »). Les réunions régionales ont lieu tous les ans ou tous les deux ans et sont bien suivies, en tout cas dans les régions qui ont un délégué régional ; le Congrès 2004, préparé par Philippe Frétygné et l'équipe de visiteurs à Chartres, a été apprécié, tant en ce qui concerne l'AG que le colloque sur la résilience.

Les instances de l'ANVP ont connu en 2004 un nouveau président, Philippe Frétygné remplaçant Liliane Chenain (élue présidente d'honneur), et un nouveau trésorier, Philippe Lhermet remplaçant Hubert Charvet. Le nouveau bureau a marqué un souci de bonne gestion et de réalisme quant aux possibilités de l'association ; le conseil d'administration, lui, a davantage porté la dimension « projet » de l'ANVP ; certaines tensions sont apparues.

Le souci de relancer la dimension « projet » a conduit à développer le questionnaire aux correspondants sur des points de débat, et à lancer une démarche de projet associatif. C'est l'objet de cette troisième partie, qui a pour objet d'ouvrir le débat, aujourd'hui et pour l'avenir.

Les termes des débats d'orientation : prises de position publiques de l'ANVP, prises de responsabilité dans l'association

Les questions 4 et 5 du questionnaire aux correspondants portaient cette année sur les prises de position publiques de l'ANVP, et sur la question des vocations aux prises de responsabilité dans l'association. Deux préoccupations très présentes dans l'ANVP en 2004.

Prises de position publiques de l'ANVP :

« Les activités internationales ne sont pas le point fort de l'ANVP. Des contacts existent Outre-Rhin mais l'Europe de la veste de prison reste à construire ! »

Historiquement, l'ANVP intervient peu dans le débat public. Être visiteur, c'est une école de l'écoute, de la patience, de la discrétion, et cela n'incite pas nécessairement à un engagement public qui peut sembler trop voyant.

C'est aussi, pour beaucoup de visiteurs, la conviction que la relation personnelle est plus efficace que les structures sociales pour que l'humanité progresse. Cette conviction se rattache souvent à une pratique chrétienne de l'engagement, qui est courante dans notre association, qui est pleinement à respecter, mais qui voisine aujourd'hui avec d'autres courants de pensée ; l'ANVP est laïque. D'autre part, nous sommes, comme visiteurs, agréés par l'administration pénitentiaire et pour certains d'entre nous, cet agrément implique un devoir de

* La nouvelle affiche est à présent disponible

réserve non seulement individuel, mais aussi collectif. Depuis quelques années, pourtant, l'ANVP s'engage peu à peu dans le débat public : elle a été reçue par les commissions parlementaires mises en place, en 2000, sur les conditions de détention ; elle a publié un texte « l'ANVP rappelle ses convictions » en novembre 2003 ; elle a adopté des motions lors des Assemblées générales de 2003 et 2004 ; elle rencontre occasionnellement des personnalités politiques, au niveau national ou au niveau local ; elle participe au Groupe National de Concertation Prison (le GNCP) avec d'autres associations engagées dans et autour de la prison, ainsi qu'avec les aumôneries catholique et protestante. Au GNCP correspondent des collectifs associatifs au niveau local, qui préparent notamment la Journée nationale Prison. De même certains correspondants développent des contacts avec la presse, des radios locales, invitent des conférenciers, interviennent dans des établissements scolaires. D'autre part, depuis la présidence de Liliane Chenain, et depuis le recrutement d'un chargé de communication, des liens se sont noués entre le siège et des collectifs associatifs, parfois éphémères, exigeants dans la critique mais aussi engagés dans des réflexions de fond sur l'avenir de la prison ou les conditions de détention. Des liens particuliers ont été établis avec le Collectif « Octobre 2001 ».

Ces questions ont été abordées en conseil d'administration de l'ANVP le 5 juin 2004 ; après un échange de points de vue, le CA a décidé une certaine pause dans le développement des engagements publics de l'association, sans les remettre en cause, mais dans un souci de réalisme



Raphaël Bonte, Secrétaire général et Jean Venet, Vice président

quant aux moyens de l'association et de prudence, compte tenu de l'histoire et de la diversité de l'association :

- moindre suivi des collectifs associatifs ;
- maintien de l'ANVP dans le GNCP pour un an, mais en essayant de faire redébattre les règles de fonctionnement en son sein, pour une meilleure prise en compte de l'autonomie de chacun ;
- non-participation au colloque « A qui profite la prison ? » organisé dans le cadre de la Journée nationale Prison, le thème étant jugé trop éloigné des statuts et le colloque se déroulant avec la participation d'associations d'aide aux victimes.

Cette décision du CA a suscité des réactions, aux différents niveaux de l'association. D'autre part, l'ANVP n'a pas participé, de septembre

2004 à avril 2005, aux réunions du GNCP, et des documents du GNCP ont circulé, dans lesquels l'ANVP - à tort - ne figurait plus comme membre. Dans ce contexte, le Bureau a décidé de « sonder » les correspondants sur les engagements publics, afin d'éclairer le débat, dans le cadre du questionnaire pour le rapport d'activité.

Les réponses des correspondants sont d'une grande richesse, difficile à résumer. Pour essayer de le faire, j'ai réparti les 68 réponses en « catégories » et les résultats chiffrés sont :

- 12 « sans réponse » ;
- 3 hostiles à toute prise de position publique de l'ANVP ;
- 13 réservés, ou favorables à des prises de position publiques sous strictes conditions ;
- 25 favorables à des prises de position publiques, éventuellement à certaines conditions (neutralité politique souvent évoquée) ;
- 15 souhaitant aller plus loin dans l'engagement public.

Ces chiffres confirment la diversité de notre association sur cette question, avec cependant une tendance plutôt favorable aux prises de position publiques.

Parmi les arguments employés, revient souvent la notion de « politique », mot qui a une connotation bien différente selon les personnes qui l'emploient.

Les correspondants réservés sur l'engagement public craignent une politisation de notre association qui entraînerait le désaccord, voire le départ, de nombreux adhérents, actuels ou potentiels. Les quelques engagements à promouvoir doivent, selon eux, rester dans le cadre des compétences de l'association, et ciblés sur des faits concrets constatés par nos membres, plutôt que sur des thèmes généraux.

Les correspondants favorables à un engagement mais avec certaines conditions souhaitent une intervention sans complexe dans le débat public, y compris dans les médias, sur la base de débats internes et de choix bien relayés dans l'association, en vue de faire connaître, pour les améliorer, les conditions de détention, en dénonçant les carences de la prison constatées quel que soit le gouvernement en place, mais toujours avec mesure et pragmatisme, et dans l'indépendance vis-à-vis des partis, ou des associations jugées trop politisées.

Les correspondants qui souhaitent aller plus loin dans l'engagement public, estiment la position actuelle de l'ANVP trop réservée, voire invisible, souhaitent développer le partenariat associatif pour des prises de position communes, jouer un rôle politique, mais non partisan, sensibiliser activement la société française pour faire pression sur les politiques, attirer de nouveaux membres pour renouveler notre association.

Prises de responsabilité dans l'association

Cette question préoccupe beaucoup à tous les niveaux de l'association, avec un constat d'une grande difficulté à trouver et à remplacer des responsables pour notre association. Les

correspondants l'expliquent surtout par : le manque de disponibilité des visiteurs, les autres engagements associatifs, l'âge moyen élevé, la priorité donnée à la visite individuelle et à l'indépendance personnelle, les contraintes techniques liées aux responsabilités parfois (déplacements, maîtrise de la comptabilité et de l'informatique)... Secondairement, l'ANVP est parfois jugée peu attractive, avec un manque de communication interne, une image floue ; quelques correspondants critiquent des choix (notamment

de nomination) effectués par les présidents successifs.

Les solutions proposées sont, par ordre décroissant :

« Pour la convention, l'ANVP a demandé à l'AP qu'elle s'engage sur la réduction des délais d'agrément mais l'AP n'a pas accepté »

- d'abord recruter davantage de visiteurs (cibler notamment les jeunes pour l'adhésion, et les

jeunes retraités ou parents achevant d'avoir des enfants à charge pour les responsabilités) ;

- ensuite travailler plus en équipe, à tous les niveaux, en précisant les rôles attendus de chacun ;
- pourvoir les sièges vacants de délégué régional en logique d'équipe ;
- faire ressortir le côté positif des engagements ;
- désigner un représentant du siège spécialement chargé de cette question ;
- s'engager davantage dans le débat public et les médias (souhait de la tendance la plus favorable à l'engagement de l'ANVP, cf. point précédent) ;
- rendre l'association plus démocratique ;
- que chaque responsable prépare sa succession.

La question posée aux correspondants incluait une question sur l'appui éventuellement souhaité pour le « local », de la part du siège : cet appui souhaité est rarement en termes de soutien aux tâches administratives des responsables locaux, il est parfois en termes financiers ; mais il est surtout en termes d'information, d'échange de bonnes pratiques, et de formation des responsables ; certains manifestent leur intérêt pour un projet associatif mobilisateur.

Conclusion

Je conclus simplement en évoquant la démarche en cours du projet associatif. Il est apparu nécessaire à certains administrateurs, puis au bureau, que l'ANVP se mobilise pour un projet associatif de référence, pour plusieurs années, compte tenu de l'évolution rapide de la prison et d'un souhait d'adapter notre association à ces nouvelles réalités. Une commission de membres du CA, co-animée par Marie-Paule Héraud et moi-même, s'est réunie pour la première fois le 21 février dernier, en vue de préparer un projet associatif pour adoption par l'AG de 2006, après un riche débat dans l'association à organiser dans les prochains mois. Chacun d'entre vous est invité, s'il le souhaite, à participer à ce débat, et à faire des propositions. J'espère que les échanges qui suivront la présentation du rapport de gestion et de ce rapport y contribueront. ♦

Raphaël Bonte
Secrétaire général, 2004

RAPPORT DE GESTION 2004

Présenté par Philippe Lhermet, trésorier.



Philippe Lhermet, trésorier

Les comptes présentés ne concernent qu'une seule association : l'ANVP. Ils comprennent donc les opérations du siège, des 9 délégations régionales, des 63 sections et des trois centres d'accueil des familles. L'ensemble des opérations est consolidé au niveau national. En principe les opérations de chaque entité sont équilibrées sauf pour le siège qui supporte des dépenses communes de l'association. Afin d'assurer une meilleure transparence le siège s'est doté d'un budget en 2004. Il vous est présenté en pièces annexes avec le projet de budget 2005.

Notre association possède en pleine propriété quatre immeubles dont le principal, celui du siège a été acquis en 2000. Deux autres reçus en legs sont situés à Amiens et Tourcoing et font l'objet de baux consentis à des associations à vocation sociale. Un immeuble situé à Béthune est utilisé par l'ANVP pour accueillir les familles de détenus.

L'ANVP emploie six salariés : deux à temps plein dont un CDI et un contrat emploi jeune au siège, 4 à temps partiel dont un en CDI à Amiens et un CDI de 30 heures à Perpignan ainsi qu'un CEC et un CES. La part des emplois aidés est donc importante et une éventuelle disparition de ces aides obligerait l'association à revoir son organisation et ses activités.

Les comptes de l'exercice 2004 ont été vérifiés par la SECNO agissant comme commissaire aux comptes. Cette année, pour la première fois, des vérifications ont porté sur pièces pour 6 comptabilités locales. Cette procédure sera reconduite en 2005 pour d'autres comptabilités.

Les évolutions des comptes de résultats

Le résultat - 64 253,75 euros est négatif mais en ligne avec celui prévu par le budget de 2004 qui l'avait fixé à - 64 800 euros. Ce déficit est financé par nos réserves qui sont constituées notamment par les apports de legs et dons.

Ce résultat traduit plusieurs mouvements qu'il faut détailler :

Les produits restent stables passant de 495 229 euros en 2003 à 495 972 euros 2004. On remarque cependant la baisse des dons privés de - 11 589 euros et des dons des organismes privés de - 7 450 euros qui traduit une moindre aisance financière des ces organismes mais peut être également une moindre sollicitation de notre part.

Les charges hors amortissement ont également augmenté globalement de 5 893 euros. Une baisse a affecté plus particulièrement certaines dépenses. Ainsi on note une baisse des frais de déplacements de - 2000 euros, des dépenses d'équipement et travaux de - 14 000 euros, du financement des assemblées générales et colloques de - 3 184 euros ainsi que des dépenses de frais de réunions, formation et documentation de - 16 349 euros. Les dépenses de personnels ont légèrement augmenté. L'effort de communication qui s'est traduit par une parution régulière de *Jéricho* et de *la Lettre* s'est accompagné d'une hausse de + 5 843 euros de ces dépenses.

Les charges des activités sociales ont également évolué dans leur objet. Ainsi on note un accroissement de l'aide directe aux détenus de + 8278 euros et une baisse des interventions pour l'animation et la vie culturelle qui bénéficient aux détenus mais de façon collective. Il est vraisemblable que les sections ont privilégié l'aide aux détenus indigents et cette évolution doit être prise en compte notamment parce qu'elle traduit des besoins nouveaux.

Ces chiffres montent à la fois notre capacité de réaction mais ils doivent nous inciter à être vigilants.

Bilan

La structure financière de notre association reste saine avec 287 610 euros de

fonds de roulement, 608 064 euros de fonds propres et aucun endettement. La trésorerie représente 90 % des dépenses d'une année hors amortissement et hors frais non remboursés déclarés par nos membres.

Les perspectives

Nous avons à résoudre une équation qui consiste à augmenter nos recettes, faire baisser certaines dépenses de fonctionnement et augmenter nos interventions en faveur des détenus.

Augmenter nos recettes :

Nous devons réagir à la baisse des dons et des apports des organismes publics. Nous proposons à l'assemblée générale l'approbation pour l'exercice 2006 d'une augmentation de la cotisation des membres de 25 à 30 euros, la cotisation des membres non assujettis à l'IRPP demeurant fixée à 10 euros.

Par ailleurs, nous devons œuvrer à une augmentation du nombre de visiteurs et donc du potentiel de cotisants.

Nous devons dès 2005 faire augmenter les dons. D'une part, en sollicitant systématiquement les organismes publics, ce que ne font pas toutes les sections et d'autre part en sollicitant des tiers. Une campagne a été engagée dans ce sens fin 2004. Il faut la relayer en 2005. L'attention de l'association doit être appelée sur le mécanisme des réductions fiscales pour dons. Comme le prévoit la loi nous délivrons pour nos membres qui le demandent un certificat de déduction fiscale représentant le montant de leurs frais de déplacement au titre de l'association. Ce montant est assimilé à un don. Il va permettre en 2005 une déduction fiscale de 66% de ce montant. Le montant total des certificats délivrés en 2004 s'élève à 190 800 euros, le montant des déductions fiscales obtenues par nos membres représente donc 126 000 euros. Si 10 % de ce total étaient reversés par les bénéficiaires à l'ANVP cela représenterait un apport de 12 600 euros ! qui ferait d'ailleurs l'objet d'une déduction fiscale et réduirait ainsi le montant réel du don.

Enfin, nous devons engager une campagne de legs en sollicitant nos anciens membres.

Nous devons également agir sur nos dépenses de fonctionnement.

Nous proposons de réduire les dépenses des assemblées générales et colloques, des frais divers de fonctionnement notamment les frais de téléphones et d'affranchissement en utilisant plus systématiquement le web. En réduisant les frais de déplacement par l'utilisation des réductions SNCF par une meilleure gestion des agendas permettant de programmer à l'avance les déplacements. Enfin nous devons stabiliser les dépenses de personnels ce qui ne signifie pas ne pas tenir compte de la politique salariale en réajustant les traitements de nos salariés mais en ne prévoyant pas de nouveau recrutement.

Par contre, il est proposé d'accroître les dépenses d'intervention au profit des détenus. Cela doit être plus particulièrement la destination des fonds qui nous sont versés par dons ou legs. Cette collecte est faite au niveau des sections mais une grande inégalité existe à cet égard. Il est proposé de constituer un fonds d'intervention au niveau national, d'un montant de 10 000 euros en 2005, qui sera mis à la disposition des DR et des sections pour financer leurs actions en faveur des détenus. Nous ne sommes pas une association caritative mais notre initiative peut entraîner la mobilisation d'autres acteurs associatifs et permettre de financer une aide aux détenus démunis dans le cadre des commissions d'indigence qui sont loin d'exister partout. Les projets de réinsertion des détenus doivent pouvoir être soutenus financièrement et cela relève bien de notre vocation.

Budget 2005

Le budget qui vous est présenté pour 2005 tient compte dans une certaine mesure de ces perspectives. Statutairement l'augmentation des cotisations n'interviendra qu'en 2006. Nous avons intégré prévisionnellement l'apport de la vente d'un des appartements du legs Brun en 2005. Cet apport explique largement le redressement des comptes qui sont présentés en équilibre. Le syndic de l'immeuble qui abrite le siège a décidé une opération de ravalement de la façade qui nous coûtera 7 000 euros. ♦

	2003	Budget 2004	2004	budget 2005
PRODUITS				
Cotisations membres titulaires	22 168,00	22 200,00	21 188,00	22 200,00
Cotisations membres associés	7 400,50	7 000,00	7 616,00	7 000,00
Dons des membres	9 373,90	9 000,00	11 315,12	9 000,00
Dons en nature des membres	171 911,67	180 000,00	190 803,00	180 000,00
Dons et legs de tiers	64 526,98	55 000,00	48 939,28	55 000,00
Quêtes privées	2 804,98	3 000,00	2 094,54	3 000,00
Subventions d'organismes publics	159 687,30	170 000,00	156 146,99	170 000,00
Dons d'organismes privés	30 452,76	30 000,00	23 006,79	30 000,00
Produits financiers	6 611,82	5 000,00	5 453,12	5 000,00
Commissions des participants (réunions, documentation, accueil...)	14 669,01	27 000,00	25 137,50	27 000,00
Remboursements et divers	5 622,72	4 000,00	4 272,26	4 000,00
TOTAL DES PRODUITS	495 229,64	512 200,00	495 972,60	572 700,00
CHARGES				
Frais de fonctionnement				
Frais de personnel	113 828,14	117 000,00	115 919,46	116 500,00
Frais de déplacement	16 769,47	15 000,00	14 565,67	15 000,00
Frais de départs par membres et non remboursés	171 911,67	180 000,00	190 803,00	190 000,00
Équipements et travaux	18 696,57	4 000,00	4 082,03	16 000,00
Autres frais de fonctionnement	50 885,77	61 000,00	58 947,57	50 000,00
sous-total	372 091,62	377 000,00	384 317,73	387 500,00
Animation coordination des visiteurs				
Assemblée générale, colloque	21 794,13	15 000,00	18 610,82	25 000,00
Réunions, formation, documentation	49 554,95	50 000,00	33 205,22	30 000,00
Bulletins (dont JÉRICH0) et comm.	5 446,87	22 000,00	11 289,35	14 400,00
sous-total	76 795,95	87 000,00	63 105,39	69 400,00
Activités sociales				
Secours aux détenus, familles, sortants	44 106,89	45 000,00	52 839,18	60 000,00
Animation et vie culturelle des établissements	40 867,88	40 000,00	33 772,20	30 000,00
Vestiaires	3 715,19	3 000,00	4 296,37	4 300,00
Autres aides	6 646,41			
sous-total	95 336,37	88 000,00	90 907,75	94 300,00
TOTAL DES CHARGES	544 223,94	552 000,00	538 330,87	551 200,00
Produits moins charges avant amortis.	- 48 994,30	- 39 800,00	- 42 358,27	21 500,00
Arrondis de conversion				
Dotations aux amortissements	25 260,00	25 000,00	21 895,48	21 500,00
RÉSULTAT	-74 254,30	-64 800,00	-64 253,75	0,00

ANNEXES 2004

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont été établis d'après les dispositions du plan comptable général et du règlement n° 99 01 du 16 janvier 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations, sous la même forme et selon les mêmes méthodes d'évaluation que ceux de l'exercice précédent. Pour en faciliter la lecture, l'ANVP a choisi de présenter son compte de résultat selon une ventilation analytique correspondant à ses activités et non par référence aux rubriques du plan comptable général.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principales règles et méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur les durées de vie suivantes :

- Immeubles 30 ans
- Agencements 15 ans
- Matériel de bureau et mobilier 4 à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans

1-2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées au coût d'acquisition, la plus value latente globale existant au 31 décembre 2004 s'élève à 3943,42 euros.

1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur encaissement effectif.

1-4 FRAIS DE CONGRÈS

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

1-5 DONS EN NATURE DES MEMBRES

Frais déclarés par les membres et non remboursés : 190 803 euros.

Ces frais évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI) donnent lieu à l'émission de reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP et sont présentés à la fois en produits sous la rubrique « dons en nature des membres » et en charges sous la rubrique « frais déclarés par les membres et non remboursés ».

2 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

2-1 Tableau de variation des immobilisations (valeur brute)

	Solde au 01/01/2004	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2004
Terrains	45 734,71			45 734,71
Immeubles	192 177,83			192 177,83
Agencements	186 992,59			186 992,59
Matériel informatique	11 603,51			12 603,51
Mobilier	31 232,54			31 232,54
Matériel de bureau	468 741,18			468 741,18

2-2 Tableau de variations des amortissements

	Solde au 01/01/2004	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2004
Immeubles	61 634,10	6 399,52		68 033,62
Agencements	104 206,14	11 310,99		115 517,13
Matériel informatique	10 910,53	1 142,78		12 053,31
Mobilier	13 895,03	3 042,19		16 937,22
Matériel de bureau	190 645,80	21 895,48		212 541,28

2-3 Tableau de variations des fonds propres

	Solde au 31/12/2003	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2004
Fonds associatif	325 412,49			325 412,49
Réserve statutaire	18 550,76			18 550,76
Réserve de trésorerie	64 028,59			64 028,59
Réserve facultative	128 737,87		74 254,30	54 483,57
Subventions et dons pour investissement	145 588,81			145 588,81
Report à nouveau				
Résultat	- 74 254,30	74 254,30	64 253,75	- 64 253,75
	608 064,22	74 254,30	138 508,05	543 810,47

2 - 4 ÉCHÉANCE DES CRÉANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'Association est à moins d'un an.

2 - 5 FONDS DÉDIÉS

Aucun engagement sur ressources affectées n'a été constaté à la clôture de l'exercice.

3 - Complément d'informations relatif au compte de résultat 2004

	Produits	Charges	Résultats
Résultat d'exploitation	490 519,48	560 226,35	- 69 706,87
Résultat financier	5 453,12		5 453,12
Résultat courant	500 972,60	559 688,35	- 64 253,75
Résultat exceptionnel			
Résultat net comptable			- 64 253,75

4 - AUTRES INFORMATIONS

4 - 1 EFFECTIF

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein s'élevaient comme suit en :

2003 : 4,5
2004 : 4,5

4 - 2 ENGAGEMENT HORS BILAN

L'Association n'a pas d'engagements donnés.

Les engagements reçus correspondent au montant d'un legs attribué en 2000, sous déduction des sommes déjà perçues, soit 92 000 euros restant à recevoir dans les prochaines années.

4-3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Elles correspondent au temps passé par un membre associé au suivi comptable de l'association et sont estimées à 6 000 euros.

La loi du 9 mars 2004 dite « Perben II », sous l'angle de l'aménagement des peines, a fait l'objet d'une magistrale analyse par Pierre-Victor TOURNIER, Directeur de recherches au CNRS et Président du Collectif Octobre 2001.

Terminologie

La terminologie utilisée prête souvent à confusion ; P-V Tournier propose de distinguer :

- la mise à exécution des peines prononcées ;
- les modalités d'exécution des peines - aménagement des peines (aspect personnalisé positif) ;
- l'érosion des peines (aspect négatif de mesures collectives).

Évolution du nombre de personnes détenues depuis les années 1970

L'histoire de l'aménagement des peines doit être située dans le contexte de l'évolution du nombre de personnes détenues :

- 1975-1996 : forte « inflation carcérale » sur la période 1975-1996 (+ 100 % contre + 10 % pour la population française), par allongement de la durée de détention plutôt que par hausse du nombre d'entrées en détention ;
- 1997-2001 : baisse du nombre de personnes détenues en France ;
- depuis 2001 : reprise d'une forte inflation carcérale par cumul des deux phénomènes : hausse du nombre d'entrées et allongement de la durée de détention.

Évolution du cadre législatif de l'aménagement des peines, de 1972 à la loi Perben II

La loi du 2 décembre 1972 a donné au juge de l'application des peines la possibilité d'une individualisation de l'aménagement des peines, par des libérations conditionnelles. Par contre les grâces collectives (mesures collectives d'« érosion des peines ») étaient abandonnées.

Cependant les libérations conditionnelles, dès le départ, ont été rarement accordées¹.

Dans un contexte d'inflation carcérale, le président Valéry Giscard d'Estaing signe en juillet 1980 un premier décret de grâce collective. Depuis, le décret de grâce collective du 14 juillet est quasi-systématique.

Mme Guigou, Ministre de la Justice en 1997 compte parmi ses objectifs la relance de la libération conditionnelle.

Loi du 15 juin 2000 : approche globale du processus pénal de la garde à vue à la fin de peine. Développement des droits des personnes détenues vis-à-vis de des décisions relatives à la libération conditionnelle : droit à être défendu, motivation des décisions, possibilité de recours.

2002 : le projet de loi sur la condition pénitentiaire n'est pas présenté au Parlement.

2003 : rapport Warsmann après de nombreuses auditions mais sans prise en compte de la résolution du Conseil de l'Europe du 24 septembre 2003 et plus généralement d'autres expériences européennes, très en « pointe » sur l'aménagement personnalisé des peines et/ou les conditions de détention.

La loi du 9 mars 2004 dite « Perben II » pour sa partie aménagement des peines

- *définitions* : Courtes peines inférieures ou égales à 1 an

Longues peines supérieures ou égales à 5 ans
Peines intermédiaires (ou peines moyennes) entre 1 et 5 ans.

- aspects positifs :

- Rappel du principe de la présomption d'innocence et de réserves vis-à-vis de la détention préventive.
- Accroissement des pouvoirs des JAP en matière d'aménagement des peines et des libérations conditionnelles en tant que tribunal d'application des peines.
- Aménagement systématique de l'échéance de la fin des peines : pour les courtes peines par semi-liberté ou placement extérieur ou surveillance électronique ; pour les peines moyennes dans les 3 à 6 derniers mois.
- Participation active du personnel pénitentiaire (SPIP) au processus.

- aspects négatifs :

- L'annonce, d'emblée, de la date de fin de peine tenant compte d'un crédit de remises de peines, c'est institutionnaliser l'érosion de la peine au détriment de l'aménagement individualisé de la peine.
- Les courtes peines exécutées en détention préventive sont inaccessibles à tout aménagement de peine.

Opinion de l'intervenant

Une troisième voie est possible entre laxisme et catastrophisme :

- refus du laxisme : l'aménagement des peines doit se faire à des conditions de sécurité au moins égales, et contribuer à la sécurité publique ;
 - refus du catastrophisme : l'approche de l'insécurité doit être sur des bases réalistes, avec une approche scientifique et dans le respect des valeurs et droits de l'homme.
- L'aménagement de la peine n'est pas la suppression ni l'érosion de la peine prononcée. L'aménagement de la peine

fait partie de la peine prononcée ; ainsi exécutée, elle participe à la sécurité publique avec des effets bénéfiques en matière de prévention des récidives.

Selon P-V Tournier, la loi Perben II, caractérisée par des logiques et des décisions successives contradictoires devra être corrigée à l'avenir.

L'Association Française de Criminologie – AFC – propose de maintenir la totalité de la peine prononcée jusqu'à la date de fin de peine, sans grâces collectives ni remises de peines systématiques mais de gérer le temps de peine par des aménagements personnalisés de l'exécution de la peine. La libération conditionnelle deviendrait ainsi le système de référence et il n'y aurait plus de « sortie sèche ».

D'autre part, à moyens constants, il doit être possible de ne plus accroître le parc de nouvelles prisons, cela grâce à une baisse des détentions provisoires inutiles et des courtes peines, par un renforcement des moyens du milieu ouvert. Cela implique aussi une formation des magistrats, des jurés d'assises, et la sensibilisation des citoyens. P-V Tournier a aussi souhaité une possibilité effective d'exercice du droit de vote par les personnes détenues : la prison devrait être école de citoyenneté. ♦

¹ Aujourd'hui le taux de libération conditionnelle est en France le plus faible de tous les pays européens, à l'exception de la Moldavie.

Remerciements à Bruno Alefsen pour sa contribution à ce compte-rendu



Pierre Victor Tournier Directeur de recherches au CNRS et Président du Collectif Octobre 2001

Directeur de publication : Raphaël Bonte

Comité de rédaction : Raphaël Bonte, Nicolas Loeb, Jean-Paul Ravet

Secrétaire de rédaction : Nicolas Loeb (anvpc@free.fr)

Réalisation et conception graphique : Nicolas Loeb

Impression : Autographe (01 43 58 26 26)

n° ISSN 1287-0900 - dépôt légal : à parution

Trimestriel édité par l'ANVP - prix au numéro : 2 € - abonnement : 7 €

La reprise des articles est soumise à autorisation de l'ANVP et sous réserve d'en indiquer la source.

Ce numéro a été tiré à 3 000 exemplaires.

Association Nationale des Visiteurs de Prison

1 bis, rue de Paradis - 75010 Paris

Tél : 01 55 33 51 25 - Fax : 01 55 33 15 33 - anvpparis@free.fr - www.anvp.org